



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 22 mai 2019 à 9 h 30 à laquelle sont présents, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Est absent, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin.

Monsieur le conseiller Cédric Tessier, président du comité exécutif, préside la séance.

Sont également présents, messieurs et madame Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Suzanne Ouellet, greffier.

CE-2019-346

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DES SÉANCES ORDINAIRES DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE GATINEAU TENUES LES 24 AVRIL ET 8 MAI 2019

CONSIDÉRANT QU'une copie des séances ordinaires du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenues les 24 avril et 8 mai 2019 a été remise aux membres du comité exécutif :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adopte les procès-verbaux, comme soumis.

Adoptée

CE-2019-347

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU - PROJET DE RÉFECTION DU BARRAGE DUFFERIN - DÉPASSER LE NIVEAU DE BRUIT AUTORISÉ ET PERMETTRE DES TRAVAUX DE NUIT - DISTRICT ÉLECTORAL DE BUCKINGHAM - MARTIN LAJEUNESSE

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau a été présentée par Énergie Brookfield dans le cadre des travaux de réfection du barrage Dufferin situé sur la rivière du Lièvre;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du règlement numéro 44-2003 stipule que les travaux sur un chantier de construction qui se situe à moins de 150 m d'un immeuble servant d'hébergement s'effectuant hors des heures permises, soit du lundi au samedi, entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 du règlement numéro 44-2003 stipule qu'il est défendu d'opérer, ou laisser fonctionner de la machinerie, un véhicule, des machines-outils ou des appareils quelconques la nuit et qui sont de nature à troubler la paix, le bien-être, le confort, la tranquillité publique ou la tranquillité du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE l'article 11 du règlement numéro 44-2003 stipule que l'opération d'une thermopompe, génératrice ou de tout autre type de pompe, compresseur, moteur ou machinerie à usage commercial ou industriel dont le niveau de bruit perçu par un occupant d'un immeuble servant d'hébergement est supérieur à 60 dBA le jour et 55 dBA la nuit, et pour les moteurs ou compresseurs qui n'opèrent pas de façon continue, sont augmentés à 65 dBA le jour et 60 dBA la nuit;

CONSIDÉRANT QUE la phase 1 du projet réalisé en 2018 avait aussi obtenu une dérogation sur le bruit (CE-2018-529) pour le même type de travaux et qu'aucune plainte n'a été enregistrée par les résidents;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux de la phase 2 pour la réfection du barrage Dufferin situé sur la rivière du Lièvre, sont prévus des travaux :

- de préparation de site, d'encochement, de démolition du béton, de construction et de remise en état du site, entre le 3 juin et la fin décembre 2019, dépassant le niveau de bruit autorisé pour deux propriétés précises (530 et 595, rue Georges) à un niveau sonore variant de 61 dBA à 69 dBA;
- de nuit, entre 21 h et 7 h, du lundi au samedi, relatif à des opérations de bétonnage, de la fin août jusqu'au début novembre 2019 pouvant affecter 13 propriétés de la rue Georges (530 à 605, rue Georges) situées dans un rayon de 150 m du chantier de construction :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser la compagnie Constructions BSL inc. à réaliser des travaux :

- de préparation de site, d'encochement, de démolition du béton, de construction et de remise en état du site dans le cadre du projet de réfection du barrage Dufferin, entre le 3 juin et la fin décembre 2019 dépassant le niveau de bruit autorisé pour deux propriétés précises (530, rue Georges et 595, rue Georges) à un niveau sonore variant de 61 dBA à 69 dBA;
- de nuit, entre 21 h et 7 h, du lundi au samedi, dans le cadre du projet de réfection du barrage Dufferin à partir, de la fin août jusqu'au début novembre 2019, pour des opérations de bétonnage pouvant affecter 13 propriétés de la rue Georges (530 à 605, rue Georges) situées dans un rayon de 150 m du chantier de construction.

Adoptée

CE-2019-348

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT - SOUMISSION 2017 SP 048 - ENLÈVEMENT, REMPLACEMENT ET RÉPARATION DE GLISSIÈRES DE SÉCURITÉ

CONSIDÉRANT QUE la firme suivante s'est vu adjuger un contrat :

Numéro de CE lors de l'adjudication	Numéro de CE lors de l'exercice d'année optionnelle	Fournisseurs	Description	Montant indexé - Année optionnelle taxes incluses	1 ^{ère} période visée	Autre option de renouvellement
CE-2017-345	---	Les Glissières Desbiens inc.	2017 SP 048 – Enlèvement, remplacement et réparation de glissières de sécurité	99 813,19 \$	26 avril 2019 au 25 avril 2020	<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

CONSIDÉRANT QUE les prix soumis par la firme précitée sont valides et que des années optionnelles sont prévues aux contrats;

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics désire se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la direction du Service des travaux publics à se prévaloir de la première période optionnelle prévue au contrat, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 9 mars 2017.

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget de l'année 2020, les sommes nécessaires pour donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire concerné, et ce, jusqu'à concurrence des disponibilités budgétaires.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-31520-521-91158	62 255,97 \$	Signalisation – Entreposage et réparation - Infrastructures
04-13493	4 340,65 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 329,80 \$	TVQ à recevoir - Ristourne
04-19100	28 886,77 \$	Dépenses payées d'avance

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-349

SOUSSION 2019 SP 054 - SERVICE DE MAIN D'ŒUVRE - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme P.A. Poulin, 36, rue d'Orsay, Gatineau, Québec, J9J 0B6, pour le service de main-d'œuvre (journalier) pour le Service des travaux publics, pour un montant total approximatif pour deux ans de 154 066,49 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 18 avril 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Le contrat sera de deux ans et débutera le 13 juin 2019, avec la possibilité de renouvellement d'une période additionnelle d'une année.

Les tarifs seront indexés annuellement selon l'indice des prix à la consommation.

De plus, ce comité autorise le trésorier à prévoir les montants nécessaires au budget des années 2020 à 2022 afin de donner suite à la présente.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71420-521-91159	35 170,81 \$	Entretien des parcs et de l'aménagement – Entretien et réparation - Infrastructures
04-13493	1 675,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	1 670,81 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-350

**APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA
NUMÉRO 15 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À
PAYER PD NUMÉRO 17 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 17 AINSI QUE
LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 15**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 15, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 17, la liste des réquisitions numéro 17 ainsi que la liste des embauches numéro 15 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 15	Pièces de comptes à payer	15 361,22 \$	29 avril au 3 mai 2019
Liste PD numéro 17	Pièces de comptes à payer	807 655,24 \$	29 avril au 3 mai 2019
Liste des réquisitions numéro 17	Pièces de comptes à payer	1 176,19 \$	29 avril au 3 mai 2019
Liste des embauches numéro 15	Embauche du personnel temporaire	623 825,66 \$	21 au 27 avril 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 17 mai 2019.

Adoptée

DÉPÔT DE DOCUMENTS

1. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin
2. Autorisation de dépenser en cas de force majeure en vertu de l'article 573.2 de la Loi sur les cités et villes et de l'article 6.2 de l'annexe B de la Charte de la Ville de Gatineau par monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^e SUZANNE OUELLET
Greffier et secrétaire
Comité exécutif